



# Postes informatiques à disposition dans nos Espaces jeunesse

Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

À partir du 4 octobre 2016, des postes informatiques seront proposés dans nos Espaces jeunesse. Ils seront accessibles aux enfants inscrit-e-s, dès 9 ans. Ces ordinateurs permettent d'utiliser des logiciels de bureautique et d'accéder à Internet.

*Bien qu'un filtrage des contenus ait été mis en place, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune solution technique ne garantit une sécurité absolue. En cas de doute sur l'autonomie de vos enfants en termes de navigation, nous vous invitons à les accompagner lors de leur consultation. Les bibliothécaires aident volontiers pour des recherches mais n'effectuent pas de surveillance ou d'accompagnement permanent. En effet, comme le précise notre règlement d'utilisation, «Les enfants sont placés sous la surveillance et responsabilité d'un parent ou adulte responsable.» (art. 9 al. 3)*

Vous trouverez plus d'information pour une utilisation sûre d'Internet sur les sites de notre partenaire **Action Innocence**:

<http://www.actioninnocence.org>

<http://www.filtration.info>

Genève,  
ville de culture

# Espace multimédia jeunesse – charte d'utilisation

Ce poste informatique est mis à disposition des jeunes de 9 à 16 ans pour des sessions de 45 minutes.

## Il permet de :

- Accéder à Internet, avec un filtre de type «contrôle parental»
- Faire des recherches
- Etudier, apprendre
- Utiliser des logiciels de bureautique
- Utiliser une clé USB pour sauvegarder
- Se divertir

## Pour utiliser ce poste, il faut :

- Avoir sa carte et son code
- Prendre soin du matériel, ne pas tenter de changer sa configuration
- Etre prudent avec les sites consultés et les informations échangées ou publiées, penser à fermer ses «sessions» et protéger ses identifiants, mots de passe et données personnelles
- Respecter les autres sur place et en ligne : leur tranquillité, leur droit à l'image, leur personnalité et leurs opinions

A partir de 16 ans, des postes sont disponibles dans l'Espace adultes.

Les bibliothécaires accompagnent volontiers pour des recherches.

En cas de non-respect de cette charte, les bibliothécaires se réservent le droit d'interrompre la session.

---

### ***Nous vous rappelons aussi quelques points du règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales, art.8 :***

*<sup>6</sup> La personne utilisant les Espaces multimédia ou, le cas échéant, son-sa représentant-e légal-e ou la personne signataire de l'autorisation d'inscription, est responsable des données et informations diffusées lors de l'utilisation d'une session à son nom. Elle ne doit pas commettre d'infractions pénales [...]*

*<sup>7</sup> Les Bibliothèques municipales ne sont pas responsables des contenus, de la présentation, des services ni des images consultés sur Internet. Elles déclinent également toute responsabilité quant aux éventuels préjudices inhérents à la consultation d'Internet ou de la messagerie personnelle.*